

2. MacLaren Advertising Co. Ltd. et B.C.P. Advertising Co. Ltd.

Organe de publicité	Montant
Journaux	\$ 794,000
Radio	333,000
Télévision	321,000
Étalages et publicité à l'extérieur	71,000
Correspondance directe	12,000
Imprimés publicitaires	56,000
Liaison avec les journaux	30,000

Total \$ 1,617,000

Ces chiffres sont des estimations du coût total.

LES HONORAIRES D'AVOCATS RELATIFS AU SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS

Question n° 725—M. Howard (Skeena):

Quels sont les noms et adresses des personnes à qui on a versé de l'argent au titre des frais de justice qui se chiffrent à \$90,796.08 relativement à certaines accusations portées contre des membres du Syndicat international des marins et dont il est question aux pages 2472 et 2473 du hansard, et quel est le montant versé à chacune de ces personnes?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):

Nom et adresse	Honoraires \$	Déboursés \$	Total \$
M. J. J. Robinette, a/s McCarthy et McCarthy, Avocats et procureurs, Case postale 48, Toronto Dominion Centre Toronto 1 (Ontario).	8,005.00	332.95	8,337.95
M. J. A. MacLennan, a/s Sigler, MacLennan, Clarke and Company, Avocats et procureurs, 505, rue Burrard, Vancouver (C.-B.).	75.00	5.80	80.80
M. François Mercier, a/s Stikeman, Elliott, Tamaki et Robb, Avocats et procureurs, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2 (Qué.).	9,680.00	907.02	10,587.02
M. Jean Martineau, a/s Martineau, Walker, Allison, Beaulieu, Tetley et Phelan, Avocats et procureurs, Suite 3400, Stock Exchange Tower, Montréal 3 (Qué.).	65,061.00	6,729.31	71,790.31
Totaux	82,821.00	7,975.08	90,796.08

LES DEMANDES DE RÉNOVATION URBAINE

Question n° 746—M. McCleave:

1. La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle reçu des demandes de rénovation urbaine au delà des 114 millions de dollars dont a parlé à la Chambre le 7 novembre 1968 le ministre sans portefeuille?

2. Dans le cas de l'affirmative, de quelles municipalités émanaient ces demandes?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): 1. Oui.

[L'hon. M. Benson.]

2. Des demandes relatives à la mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine aux termes de l'article 23B de la loi nationale sur l'habitation ont été reçues des municipalités suivantes: Hamilton (Ontario); Kitchener (Ontario); London (Ontario); Windsor (Ontario); Medicine Hat (Alberta); Port Coquitlam (C.-B.); Ladner (C.-B.); Cloverdale (C.-B.). De plus, des pourparlers ont été entamés avec d'autres municipalités au sujet de la mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine.